

32/II22 du 29/II/1982

DÉCRET N° 80/644/PP-DEP.28

Portent intégration et nomination
de certains candidats du Ministère
de l'Éducation Nationale, dans les
cadres de la Catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseigne-
ment) en tête Monsieur KIESSE Ange.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOVERNEMENT,

(/ I S I A S :

D.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/PP du 21/6/58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304 du 30/9/67 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement
Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des arti-
cles 19, 20 et 21, du décret n° 64/165 du 22/5/64 fixant le
statut des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62/130/PP du 9/7/62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/PP du 5/7/62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/PP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/PP du 5/7/62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/PP-DE du 26/3/63 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/PP-DE du 24/2/67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/PP du 5/7/62 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 231/MEH-DEPS-DEPA-P3 du 8-2-1981
du Directeur Général de l'Administration Sociale transmettant les dossiers
constitués par les intéressés ;

DECRETE

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30/09/1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence et Sciences de l'Education (Session de 1981), obtenue à l'INSEED, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

MM. KIESSE Ange, né le 15 juillet 1958 à Kindamba

-MAKEMBO Michel, né le 1954 à Loubéna (Kindamba)

-DIABANKANA Robert, né le 8 Janvier 1957 à Linzolo

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent décret prendra effet à compter des dates de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 29 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-CBA..

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA..

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA..

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU..

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
DFP/BST.....	1
D.B.....	3
D.CF.....	1
M.E.N.....	1
D.P.A.A.....	2
INTERESSES.....	3
DOSSIERS.....	9
SGCM/BC.....	2